

Conférence
"IMI et la directive services – Exploiter pleinement le potentiel"
Bruxelles, le 27 janvier 2011

INFORMATIONS PRATIQUES

Date

Le jeudi 27 janvier 2011
De 10h à 17h00

Lieu

Bâtiment Charlemagne
170, rue de la Loi
BE – 1049 Bruxelles

Métro station Schuman: Ligne 1 et 5
Bus station Schuman: Ligne 12 depuis
l'aéroport de Zaventem et lignes 21, 22, 28,
36

Bureau d'accueil

Ouvert le 27 janvier de 9h00 jusqu'à la fin de
la conférence

Frais d'inscription

Il n'y a aucun frais d'inscription pour cette
conférence.

Inscription

Via le site web <http://ec.europa.eu/imi-net>
Date limite des inscriptions: **11 janvier 2011**

Vous recevrez un accusé de réception
automatique immédiatement après
inscription en ligne et, ultérieurement, vous
recevrez une confirmation de votre inscription
par courrier électronique.
Vous devrez présenter la lettre de confirmation
au bureau d'accueil de la conférence.

Interprétation

Pour les sessions plénières ainsi que pour
certains ateliers, l'interprétation simultanée
sera fournie depuis et vers **l'anglais, le
français, l'allemand, l'espagnol, l'italien et
le polonais**. Pour deux des ateliers, les
participants sont invités à indiquer la langue
qu'ils parlent parmi **l'anglais, le français et
l'allemand**.

Voyage et hébergement

Les participants organisent leurs propres
voyages et hébergement. La Commission
ne remboursera pas ces dépenses.

Repas

Un café de bienvenue sera servi à partir
d'une demi-heure avant le début de la
conférence. Il y aura un déjeuner gratuit
sous forme de buffet sur le lieu de la
conférence.

Contact pour le contenu du programme

Mme Wiebke PANKAUKE
DG Marché intérieur et services
Email: MARKT-IMI@ec.europa.eu

**Contact pour les inscriptions et la
logistique**

Mme Catherine DAGUET
DG Interprétation
Fax: +32 2 29 64986
Email:
SCIC-CONF-2011-IMI@ec.europa.eu

Protection des données personnelles

Une demande pour participer à la
conférence comportera le traitement par la
DG Interprétation des données à caractère
personnel concernant le participant,
conformément au règlement
(CE) n°45/2001.

En remplissant une demande, il sera
considéré que le candidat aura donné son
accord au traitement de ces données dans
le cadre de la conférence et à leur possible
publication dans des comptes-rendus.